

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 3087

présenté par
M. Alfandari

à l'amendement n° 268 de M. Descoeur

ARTICLE 3

Au début de l'alinéa 4, ajouter les mots :

« , même partielles, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à préciser que la cartographie est arrêtée à l'échelle du département, même lorsqu'elle est incomplète.